Q UN17 GENDARMERIE NATIONALE PROCÈS-VERBAL ABJET VOLANT PIÈCE Nº A de NON TOENTIF REMSETABLE PENTS ADMINISTPATIES PROCÈS VERBAL Nº O /197 7 ANALYSE - RÉPÉRÉNCE - GBJET VOLART NON IDENTIFIE (C.V.N.I) Adjudant Officier de Police Judiciaire. Gendarme, Agent de Police Judiciaire, VHIPS-ARTICLES RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS. LE 19 décembre 767 à REARGS) heures 10, au bureau de notre brigade, se présente Mademoiselle demourant Cette personne nous déclare verbalement, avoir été témoin, en compagnie d'une dizaine de personne, d'un phánomène dans le ciel de SAINTE CEROTTE, au cours de la núit du 17 au 18 décembre 1977. Nous nous rendons immédiatement au domicile de mademoiselle laquelle, nous désigne l'endroit d'où elle a observé le phénomène. - Leu d'observation : La ferme des époux est sise en bordure du CD. 58, en direcà la sortie Sud-Ouest de l'agglomération de SAINTE-CEtion de ROTTE (Sarthe). Le phénomène a été observé de la barrière de la cour de la ferme débouchant sur le co. 58, ainsi que de l'intersection formée par le CD. 5% et le CR.20, déservant les fermes de (cf pièce nº 5) - Enquête : Des auditions effectuées, il ressort, que : (pièce nº 7) a vu un phénomène de for-\*adamoiselle me triangulaire (croquis 2, pièce nº 2) qui a manoeuvré selon croquis nº 5 (pièce nº 4). Lors de sa remontée avant disparition totale, le phénomè né avait la forme d'une demi-lune (croquis nº 1, pièce nº 2). (pièce nº \$) a vu un phénomène en forme de de mi-lune (croquis nº 1 pièce nº 2) qui a manoeuvré selon croquis nº 5 piè ce 4). Lors de sa remontée avant disparition totale, le phénomène n'avai: pas changé de forme. ≌edame (pièce nº 40) a vu un phénomène en forme de quartier de lune. De retour après s'être absentée, elle a constaté que le phénomène avait changé de position (croquis nº 1 pièce 2). Ensuite le 2.3/1/39 phénomène a disparu et diminusit au fur-et-à-mesure qu'il s'éloignait. INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES VU ET TRANSMIS PAR DATE DE CLOTURE LE COMMANDANT D'UNITÉ 2 Mr le Ministre des Armées, Dit LE 3 Janvier 1978 X RES rection de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureal 06 JAN 1978 emploi renseignement à...PARIS ARCHIVE TRANSMIS

REF. C.M. Nº 31, 400 DN / GEND. OB. OM. EMP. SERV. DU 21.07.1971 - CLASS. 33.06

ED 2

CALL.

Honsieur (pièce nº 1é) a vu un phénemène en forme d'arc de cercle (crequis nº 1 pièce nº 2), qui a menoeuvré seten le croquis nº 5 (pièce nº 4). Lors de sa remontée avant sa disparition totale, le phénemène avait la forme d'une poire (croquis 3 pièce n° 3).

Monsieur (pièce nº 12) a vu un phénomène ayant la forme d'un demiécarcle, la courbe vers le bes (croquis 1 pièce 2) qui a manoment selen le croquis 5 pièce 4. Lors de se remontée avant se disparition totale, le phénomène n'avait pas changé de forme.

Monsieur (pièce nº 13) a vu un phénomène de l forme d'un arc circulaire la partie arrondie vers la bas (craquis 1 pièce 2), qui a manoeuvré selon le craquis 5 pièce 4. Lers de sa remontée avant la disparition totale, le phénomène n'a pas changé de forme.

Tous les témpins visuels sont unanimes quand à la couler du phénomène. Tous l'ent vu rouge orangé non éblouissant. Seule madame a distingué des lueurs jaunes aux extémités du phénomène lorsqu'il a pris la forme d'un ballan de rugby (croquis 4 piè ce 3).

Après l'audition de ces personnes, nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie par message radio

Les personnes entendues sont très connues et de très benne fai Leurs observations sont précises et peuvent être prises en considéretion.

Hous evons cherché d'autres observateurs éventuels, mais personne ne s'est manifesté, notemment dans les communes voisines.

Aucune autre précision n'ayant pu être obtenue par affleurs nous clôturens le présent procés-verbal.

#### - Clôture du procès-verbel: six expéditions destinées :

- La première : à Mensieur le Préfet

- La deuxféme : A Monsfeur le Procureur de la République \_

- la trololome : au Général Commandant la Région Aérienne à FARTS - La quetrième et la singuième : au Ministre des Armées, Direction de la Gondarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi renseignement à PARIS.

- le sinième : our archives.

### PROCÈS - VERBAL

#### D'AUDITION

PIÈCE Nº 8	FEUILLET Nº 1
AFFAIRE TO CO DIET	volant non identifié.
CADRE RÉSERVÉ	AU DESTINATAIRE

P.V Nº 809 / 19 77

PERSONNE ENTENDUE témoin

RÉFÉRENCES

ce Jour dix-neuf décembre mil neuf cent soixante-dix-sept, nous soussigné(s). Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES

20 & 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au cours de l'anguête entendons:

18 ans, sans profession, demourant

née le 30 octobre 1959

qui nous déclare à 15 heures 30 1

"""" hier dix-huit décembre mil neuf cent soixante-dix-sept à une heure vingt, en compagnie de dix personnes, j'ai été témoin d'un phénomène dans le ciel.

En direction de l'Ouest, à une distance que je ne peux évalue j'ei vu un phénomène de la forme d'un triangle isocèle dont la bas était bombée. J'évalue la longueur de ce phénomène à 50 cms et la base à 30 cms. Il était de couleur rouge orangée non éblouissante.

Il est resté immobile environ 3 à 4 minutes puis s'est dépla cé sur la gauche d'une distance que j'évalue à 4 ou 5 fois la lonqueur du phénomène.

Ensuite il est descendu doucement et je ne sais pas s'il a atterri ou quoi car il s'est trouvé caché par la configuration du terrain. Je me suis dirigée vers le chemin situé à environ soixante dix-mètres.

J'ai attendu environ deux à trois minutes avent que le phèno mêne réapparaisse s'élevant à la verticale et s'immobilisant une fraction de seconde evant de partir. En une vaingtaine de secondes le phénomène avait totalement disparu. Au fur-et-à mesure qu'il s'éloignait il diminuait et s'est perdu dans la nuit par un point rouge orangé.

Je vous signalé que lorsque le phénomène a réspparu, il avai changé de forme. Il avait l'aspect d'un arc de cercle ayant enviro 50 cms de corde. Il avait la sême couleur que lorsque je l'ai vu la première fois. Jes ne sais pas s'il a disparu la pointe du triangle vers l'avant du fait qu'il est parti en direction de l'Guest

Le 19 décembre 1977 à 16 heures 20,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retranther.

(a signé au carnet de déclarations)

l'enqueeur.

# PROCÈS - VERBAL D'AUDITION

PIÈCE Nº 9 FEUILLET Nº 1

Objet volant

non identifié

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V Nº 809 / 19 77

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

ce jour, dix-neuf décembre mil neuf cent soixante dix-sept nous soussigné(m). Adjudant, 0.P.J.

**大学的** 医铁丝菌虫

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

AU COUPS de notre enquête, entendons :

47 ans, né le 4 juillet 1930

agriculteur.

qui nous déclare à quinze heures quarente-

cinq :
""""Le dix-huit décembre à une heure vingt, à la fin d'une veillée
j'ai raccompagné des amis. Comme il est difficile de sortir de la
cour de la ferme, je me place toujours sur la route pour leur faciliter la manoeuvre. C'est alors, en regardant vers le ciel, que
j'ai vu une lueur que j'ai cru être la lune rousse. Honsieur
m'a alors fait remarquer que la lune ne pouvait pas être de

AND ATT - THE -"J'ai observé alors le phénomène et je peux le définir comme une demie lune, la partie arrondie vers le sol. C'était plus grand que la lune habituellement. Il y a eu un léger déplacement vers la gauche. Celà a duré environ deux minutes. Ensuite, le voyant diminuer, j°ai couru au chemin situé à seixante-dix mêtres environ. En effet de cet endroit je sais, connaissant le terrain, que l'observa tion pouvait être plus longue. En effet arrivé au carrefour, j'ai revu le phénomène ayant toujours la même forme, en direction de L'Guest, sans pouvoir définir la distance ni l'altitude. J'ai appelé toutes les personnes présentes. Elles sont venues. Nous avons alors bien observé l'objet , de couleur rouge-orangé, qui donnait l'impression de monter légèrement mais en disparaissant. Cette nouvelle observation a duré environ deux minutes. C'est très difficile de définir plus précisément la forme, la couleur ou le déplacement. """"je ne paux donc que conclure en disant que nous avons observé un phénomène pendant quatre à cinq minutes."

Le dix-neuf décembre 1977, à seize heures trente.

Lecture faite, persiste et signé. La personne entendue,

l'enquêteur

(a signé su carnet de déclarations)

# PROCÈS - VERBAL

D'AUDITION

PIÈCE N° 10 FEUILLET N° 1

BY 1 Objet voient

non identifit.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N9809

/ 19 77

PERSONNE ENTENDUE (tėmoin)

RÉFÉRENCES

ce Jour dix-neuf décembre mil neuf cent soixante-dix-sept, nous soussigné(s), Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au sours de l'enquête entendons :

cultivatrice,

née le 28 avril 1929

qui nous déclare

å 16 heures 25 :

"""" Hier matin, vers une heure vingt, j'ai aperçu quelque chose ayant la forme d'un quartier de la lune. Ce phénomène evait la cou leur rouge orangée non ébiouissante. Je suis montée immédiatement dans la chambre sitée au premier étage. De cette fenêtre je n'ai girien vu. Je suis descendue et eux constaté que le phénomène avait changé de position. Il était beaucoup plus bas et a disparu.

Je me suis rendue dans le chemin situé à soixante-dix mètres environ. Le phénomène n'était plus dans la même position. Il avait toujours la forme d'un quartier de lune dont la corde de l'arc était à l'horizontail. Puis il est parti. Il diminugait au fur et à mesure qu'il s'éloignait jusqu'à disparaître complètement.

Le 19 décembre 1977 à 17 heures,

lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y sjouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations)

l'enquêteur.

PIÈCE Nº 11 FEUILLET Nº 1 GENDARMERIE NATIONALE Objet volent non identifié. PROCES - VERBAL CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE D'AUDITION P.V Nº809 / 1977 (témoin) PERSONNE ENTENDUE RÉFÉRENCES ce Jour dix-neuf décembre mil neuf cent soixante-dix-sept, Gendarme, Agent de Police Judiciaire, NOUS SOUSSIGNÉ(S) 20 & 75 VU LES ARTICLES DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUEES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS. Au cours de l'enquête entendons : 14 ans, écolier, 2 juillet 1963 qui nous déclare à 17 heures 55 : """"" Le dix-huit décembre, le sortais de chez Monsieur et Madame après avoir passé la sofrée chez eux. J'ai été témoin avec d'autres personnes d'un phénomène dans le ciel. J'ai regardé immédiatement à ma montre. Il était une heure vingt minutes. Ce phénomène avait l'aspect d'un arc de cercle, ressemblant à la lune. Il était de couleur rouge orangé non brillant. Ce phénomène était stable puis ést descendu doucement. Il s'est trouvé caché par la configuration du terrain. Je me suis dirigé dans le chemin situé à soixante-dix mêtres environ de l'habita tion de Monsieur et Mademe Là j'ai à nouveau vu le phénomène. Il remontait doucement puis s'es éloigné rapidement. Mon observation a duré environ une dizaine de minutes. J'estime que le phénomène était à environ 2;5 à 3 kilométres d'où je me trouvais. Je précise que le ciel était très clair et bien dégagé. Ce phénomène ne faisait pas de bruit. Je pense qu'il est remonté à la verticale puis a désparu vers l'Ouest avec une légère ascention. Il a disparu en ligne droite à très grande vitesse. A la fin je ne percevais plus qu'un point rouge dans la nuit. Le 19 décembre 1977 à 18 heures 15, Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher. (a signé au carnet de déclarations) l'enquêteur.

### PROCES - VERBAL

D'AUDITION

		FEU	ILLET	Nº 1	
AFFAIRE	ojet v	vol <b>e</b> nt non i	den	tifié	
CADRE	RÉSERVÉ	AU DESTINATA	IRE		

P.V Nº 809

/ 1977

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

dix-neuf décembre mil neuf cent soixante dix-sept CE JOUR Adjudant, O.P.J. NOUS SOUSSIGNÉ (5) .

\* TO CODE DE PROCEDURE PENALE, RAPPORTONS LES OPERATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au cours de l'enquête, entendons :

48 ans, né le 21 octobre 1929

öuvrier de fonderie,

qui nous déclare à dix-sept heures cinquante-cinq : ---Le dix-huit décembre, à une heure vingt, je venais d'une veil-

au lieudit lée chez Monsieur

a dit : Tiens, la lune !. Nous avons regardé dans la direction (vers l'Ouest). J'ai aussitôt dit : La lune n'est pas de ce côté à cette heure-là". C'était ressemblant à un demi cercle, rouge orangé, courbe face au sol. Nous avons vu ce phénomène pendant tro minutes environ. J'ai eu l'impression qu'il descendait et qu'il allait disparaître derrière les arbres de la haie. Il est impossible que je vous donne une distance. Celà me semblait loin. , qui était parti au chemin de l'Archet, à soixantedix mètres enviton, nous a appelés et nous nous sommes rendus aupri de lui. J'ai revu ce phénomène lumineux qui me semblait toujours loin, mais sans pouvoir apprécier l'altitude. La couleur n'a jamais varié pas plus que la luminosité ou l'intensité lumineuse. C'était de la couleur d'un soleil couchant. Je n'ai entendu aucun bruit. A près trois minutes d'observation, la lueur m'a donné l'impression de monter légèrement en disparaissant par éloignement. La grandeur diminuait très rapidement jusqu'à n'être plus qu'un point, puis di paraître. Hon épouse, qui était dans le véhicule, n'a rien vu. C'e tout ce que je peux vous expliquer sur ce phènomène. Le dix-neuf décembre 1977, à dix-huit heures vingt. Lecture faite, persiste et signe.

La personne entendue,

l'enquêteur.

(a signé au carnet de déclarations)

## PROCÈS - VERBAL

D'AUDITION

PIÈCE Nº 13 FEUILLET Nº 1 Objet volant non identifié.

CADRE RÉSERVE AU DESTINATAIRE

P.V No 809

/ 19 77

(tèmoin)

ENTENDUE RÉFÉRENCES

PERSONNE

ce Jour vinat décembre mit neuf cent soixante-dix-sept . Gendarme, Agent de Police Judiciaire. NOUS SOUSSIGNÉ (S) .

VU LES ARTICLES

20 & 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES , AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au cours de l'enquête entendons :

43 ans, cultivateur,

le 17 mm1 1934

. qui nous déclare :

""""" Dimanche matin à une heure vingt, j'ai été témoin avec d'autres personnes d'un phénomène dans le ciel. Sortant de chez Monsier deneurant i'ai vu un

phénomène de couleur rouge orangée non brillant, ayant la forme d'un arc circulaire la partie arrondie vers la bas, la corde de cel are representait pour moi environ 50 cms.

Ce phénomène s'est déplacé vers la gauche, puis est descendu doucement. En raison de la configuration du terrain, le l'ai per

Le phénomène est remonté doucement à la même hauteur qu'il était avant de descendre. Il s'est stabilisé une fraction de seconde puis a disparu très rapidement.

Je ne puis évaluer la distance à laquelle le phénomène se trouvait de moi. Je ne puis par ailleurs évaluer l'altitude à laquelle il était. D'où j'étais, je le voyais à la hauteur des arbres J'ai observé ce phénomène pour le moins un bon quart d'heure. Je n'ai pas entendu de bruit émanant de ce phénomène.

Le 20 décembre 1977 à 15 heures 10,

Legture faite par mot de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé su carnet de déclarations)

l'enquêteur.

### PROCÈS - VERBAL

D'AUDITION

PIÈCE Nº 14	FEUILLET Nº 1
bjet	volant non identifié
4	

CADRE RÉSERVE AU DESTINATAIRE

P.V Nº 809 / 19 77

PERSONNE ENTENDUE (témoin)

RÉFÉRENCES

ce Jour Vingt decembre wil neuf cent soixante-dix-sept Gendarme, Agent de Police Judiciaire. NOUS SOUSSIGNE (S)

VU LES ARTICLES

20 & 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au cours de l'enquête entendons :

6% ans, cultivatrice

née le 7 mai 1936

nous déclare à 15 heures

Le dimanche dix-huit décembre mil neuf cent soixante-dix-sept à une heure vingt, j'ai été témoin d'un phénomène dabs le ciel de SAINTE-CEROTTE.

Ce phénomène avait la forme d'une demi-lung, dont la partie arrondie était vers le bas. J'estime à 50 cms la corde de l'arc de ce phénomène.

Ce phènomène était de couleur rouge orangée non ébouissante. Il était très bas, et éloigné de notre point d'observation. Il était immobile dans le ciel puis s'est déporté sur la gauche, s'est à nouveau immobilisé et est descendu. En raison de la configuration du terrain je l'ai perdu de vue.

Le phénomène n'est réapparu qu'environ deux minutes plus tard. Il avait changé d'aspect. Il ressemblait à un ballon de rugby. J'ai trouvé que les extrémités du phénomène avaient des petits reflets

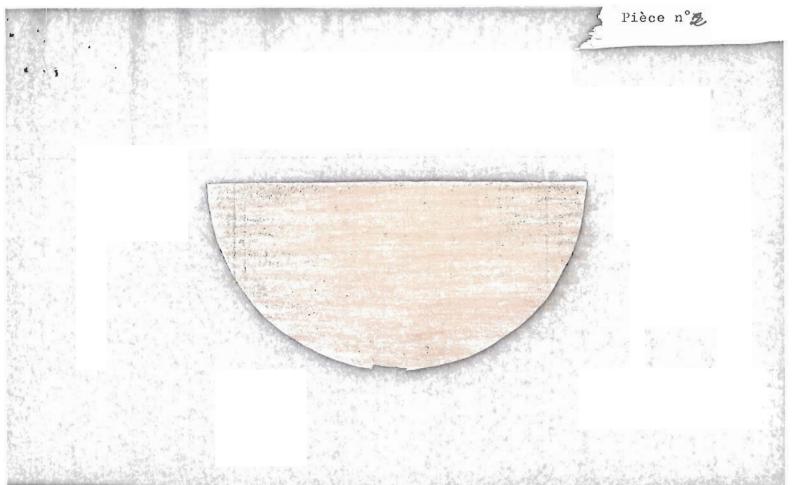
brillants de même couleur que le reste c'es-à-dire rouge orangée. Il est monté à la même hauteur qu'il était lorsque je l'ai observé la première fois. Il s'est stabilisé puis a disparu rapidemen en diminuant de dimension, pour finir dans la nuit par un point rou ge. J'ai observé ce phênomêne environ un quart d'heure.

Yous les déplacements de ce phènomène étaient lents et sans bruit. Il n'y a que la disparition qui a été rapide. Le 20 décembre 1977 à 15 heures 30,

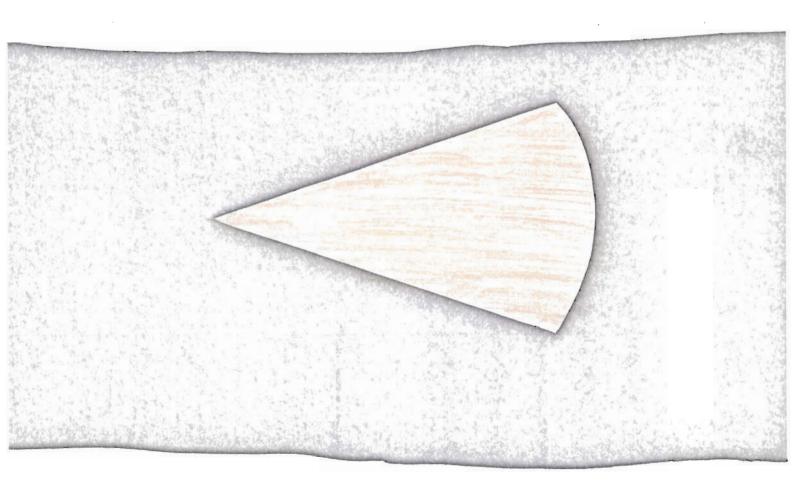
Lecture faite par sol de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations)

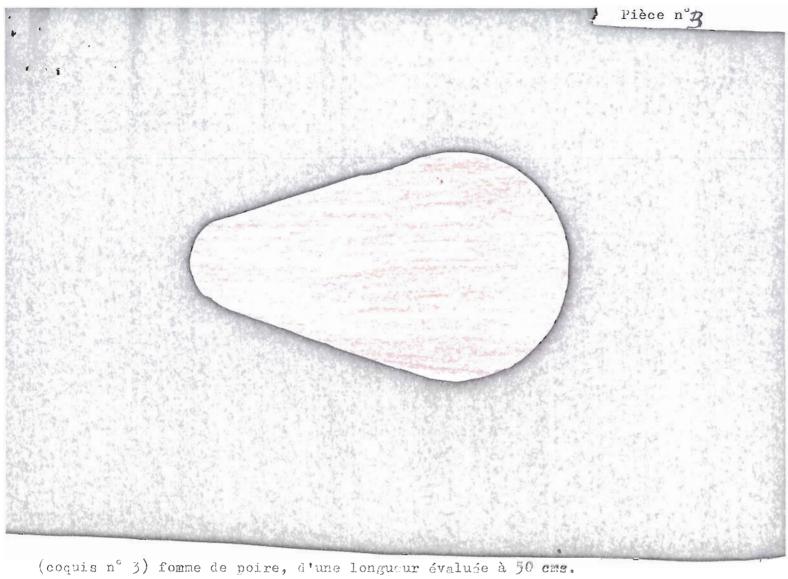
l'enquêteur.

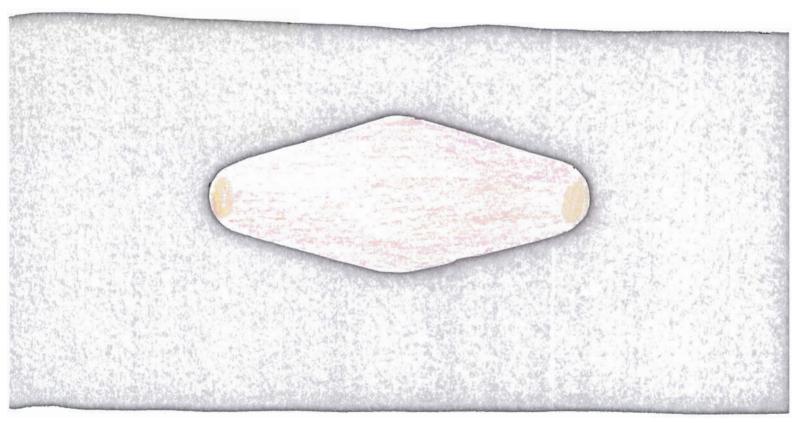


(croquis n° 1) demi-lune. Arc de cercle, dont la corde a été évaluée p 50 cms.

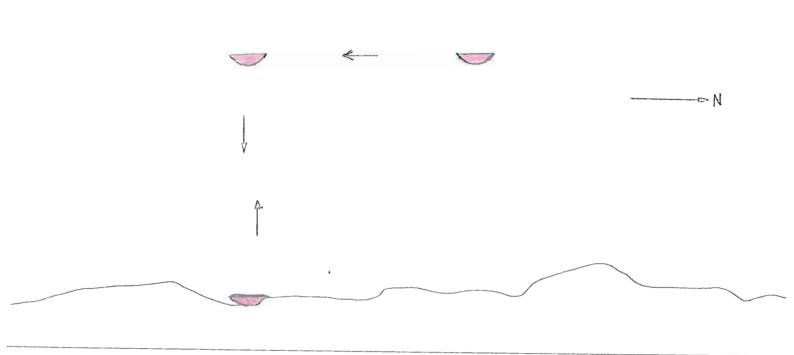


(croquis n° 2) triangle isolèle; d'une longueur évaluée à 50 cms et d'une hauteur évaluée à 50 cms.

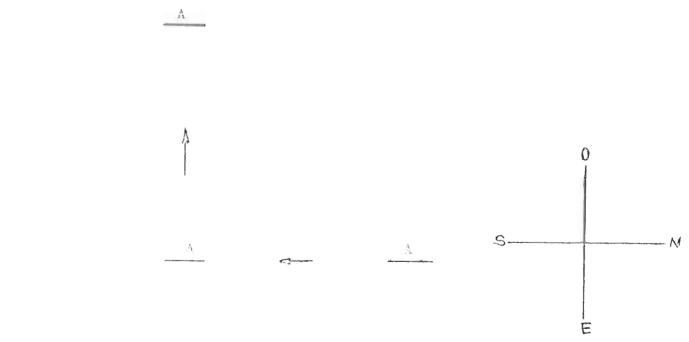




(croquis  $n^{\circ}$  4) forme d'un ballon de rugby aplati d'un longueur évaluée à 50 cms.



(croquis n° 5) déplacement du phénomène vers le Sud, d'une distance estimée à 4 à 5 fois la lorgueur du phénomène. Descente, puis isparition derrière la configuration du terrain. Puis remontée à nême altitude du phénomène avant totale disparition vers l'uest.



(croquis n° 6) vue de dessus du croquis n° 5. Explacement vers le Sud, puis disparition rapide en direction de l'Ouest. (A) représentant le phénomène.

La Grande Valle La Chevalles lie La Fled ricce D 13 LePresbyteres Villefranche La Ph Vallee Moulin de Pontilleux Direction da Phénomène Les Trois Chênes LePlessis & L'Archer Bechefort Lieu d'observation La Chénaie La Brizardière CRM La Basse Roche La Borde SLES RUESUX Le Bog La Ba

